

Succession de sa mère et elle aurait aimé hériter de la maison à 23 ans

Valerie Lesage :

Jeanne (nom fictif, car elle souhaite garder l'anonymat) a encore un pincement au cœur quand elle repense à la maison familiale, dont elle aurait aimé hériter à 23 ans, plutôt que d'y voir vivre l'ex-conjoint de sa mère, bien nanti et aussitôt remis en couple après le décès.

• **À lire aussi:** [Elle gère encore la succession de son mari décédé il y a 13 ans](#)

« Malade, ma mère avait changé son testament un an avant sa mort.

Je n'ai jamais su si ça avait été sa décision ou si ça lui avait été soufflé à l'oreille.

Était-ce normal de faire passer devant son enfant le nouveau conjoint, indépendant de fortune ? » se demande Jeanne.

La jeune femme a hérité du chalet de sa mère, ainsi que d'une assurance-vie de 50 000 \$.

Le conjoint, avec qui la mère avait été heureuse pendant quelques années, a reçu la maison, le REER et une rente à vie de conjoint survivant, puisque la défunte était une employée de l'État.

Une fois que Jeanne a payé ses dettes d'études avec son héritage, il ne lui est plus resté beaucoup de sous pour démarrer sa vie d'adulte.

« J'ai bâti sur ce que ma mère m'a laissé et j'ai été chanceuse de recevoir ça, mais encore aujourd'hui, je me dis que c'était à moi cette maison et que j'aurais été heureuse d'y élever mes enfants », confie-t-elle.

Jeanne croit que sa mère, qui n'avait pas une grande littéracie financière, a été mal conseillée au moment de faire son testament.

« N'était-ce pas plus judicieux d'aider la fille qui commence sa vie que le conjoint fortuné ? » demande-t-elle.

- **Écoutez le segment économique d'Yves Daoust où il parle des conflits familiaux issus des successions via [QUB radio](#) :**

L'ancien beau-père de Jeanne n'a pas voulu habiter la maison reçue en héritage pendant les premières années, car il n'en avait pas besoin : il habitait chez une nouvelle flamme. Jeanne lui a donc loué la maison. Elle était sur le point de la racheter, après six ans, mais l'héritier l'a chassée pour revenir habiter dedans, s'étant séparé de son nouvel amour.

Il habite maintenant la maison avec une autre nouvelle conjointe et a déjà annoncé que sa fille serait l'héritière de cette maison reçue de la mère de Jeanne !

« La blessure est encore là, dit Jeanne, aujourd'hui dans la jeune quarantaine.

J'ai vécu pendant des années avec un petit salaire à m'inquiéter à la fin de chaque mois tout en sachant que lui avait eu une maison gratuite, un REER et un fonds de pension pendant que je tirais le diable par la queue.

Mais j'ai décidé à un moment donné de mettre ça derrière moi.

Je suis sûre que ce n'est pas ce que ma mère aurait voulu pour moi », raconte Jeanne.

Devenue mère elle-même, en union de fait, elle s'est assurée de prévoir un avenir différent pour sa fille.

Aider le conjoint pour sa partie d'hypothèque, oui, mais toutes ses volontés testamentaires ont été réfléchies avec le notaire dans le souci de soutenir d'abord sa fille.

« Protégeons nos enfants.

Les nouveaux conjoints ont beau être super gentils au moment où on est avec eux, on ne sait jamais ce qui arrivera après la mort », conclut-elle.

Vous avez vécu une histoire d'héritage compliqué et vous souhaitez nous en faire part, écrivez-nous à jdm-scoop@quebecormedia.com

Recherche et mise en page:

Michel Cloutier

CIVBDL

20230930

"C'est ensemble qu'on avance"